

Bulletin d'information municipale



251, chemin Parker
Dixville (Qc) J0B 1P0
819 849-3037
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30



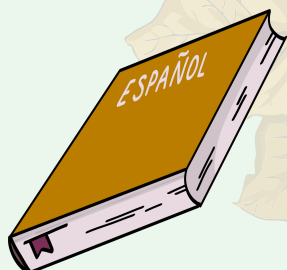
Atelier de conversation en anglais

Quand : Lundi matin de 8 h 30 à 10 h 30, dès le 14 septembre 2026

Où : Salle de conférence du bureau municipal, 251, chemin Parker, Dixville

Activité gratuite !

Hello!



Cours d'espagnol

Quand : Mardi matin de 10 h à 12 h, dès le 15 septembre 2026

Où : Salle de conférence du bureau municipal, 251, chemin Parker, Dixville

Activité gratuite !

Inscription sur place - Bienvenue à tous !



Collecte de recyclage/déchets/compost

Veuillez contacter directement la
MRC de Coaticook
pour toutes questions : 819 849-9166

Prochain paiement de taxes : 15 septembre 2026

N'hésitez pas à nous faire parvenir des
chèques postdatés à l'avance ou à faire vos
paiements en ligne via votre institution
financière afin d'éviter les frais de retard.



LES NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ, PAR VOTRE MAIRE

DES INFORMATIONS SUR LE PROJET D'ÉOLIENNES À DIXVILLE

La MRC de Coaticook a été approché par un promoteur en énergie éolienne, Innergex, afin d'évaluer la faisabilité de 2 projets de parcs éoliens. La municipalité de Dixville pourrait être impliquée dans le plus petit projet, soit celui de 100 MW.



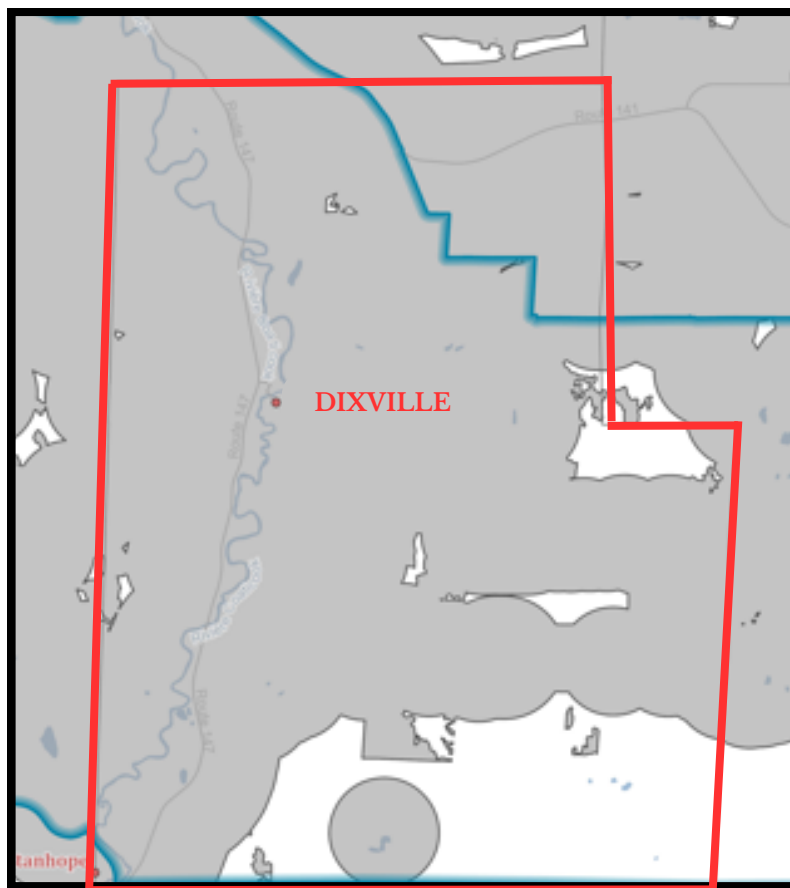
RÈGLEMENT DE LA MRC DE COATICOOK

Le règlement de contrôle intérimaire (RCI) éolien, qui sera adoptée lors d'une prochaine séance du conseil de la MRC de Coaticook, prévoit des distances minimales à respecter pour l'implantation d'éoliennes commerciales, dont notamment:

- 1 500 m du périmètre d'urbanisation
- 700 m d'une résidence
- au moins une fois la hauteur de l'éolienne par rapport à tout type de bâtiment

Le projet de RCI a l'effet de réduire les zones où l'implantation d'éoliennes est permise.

Zone en blanc: territoire où des éoliennes pourraient être autorisées selon le RCI à l'étude.



**LE PROJET DE RCI ÉOLIEN EST DISPONIBLE SUR LE SITE
DE LA MRC DE COATICOOK**

<https://www.mrcdecoaticook.qc.ca/energies-renouvelables/>

UNE SOIRÉE D'INFORMATION SERA TENUE PAR LA MRC DE COATICOOK LE 29 SEPTEMBRE 2026.

Cette soirée aura pour but de présenter le projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC et de répondre aux questions avant son adoption.

Des intervenants et experts dans le domaine, indépendants du promoteur Innergex, seront également présents pour répondre à des questions fréquentes sur la filière éolienne.

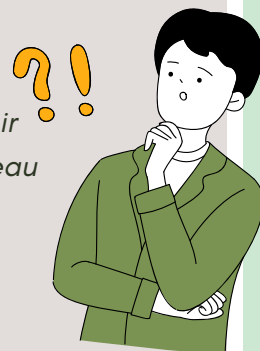


SOIRÉE D'INFORMATION DE LA MRC DE COATICOOK:

DATE : 29 septembre 2026

HEURE : en soirée, heure à venir

ENDROIT: Salle Sylvain-Véronneau
(place publique) de l'école
secondaire La Frontalière





LES NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ, PAR VOTRE MAIRE



D'AUTRES NORMES À RESPECTER

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :



Maximum 40 dB à l'extérieur des habitations,

- 30 dB = chuchotement
- 50 dB = d'un réfrigérateur



Soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)

Hydro-Québec dans le cadre du présent appel à projet :



Éoliennes adaptées au climat froid et équipés d'un système de dégivrage des pales



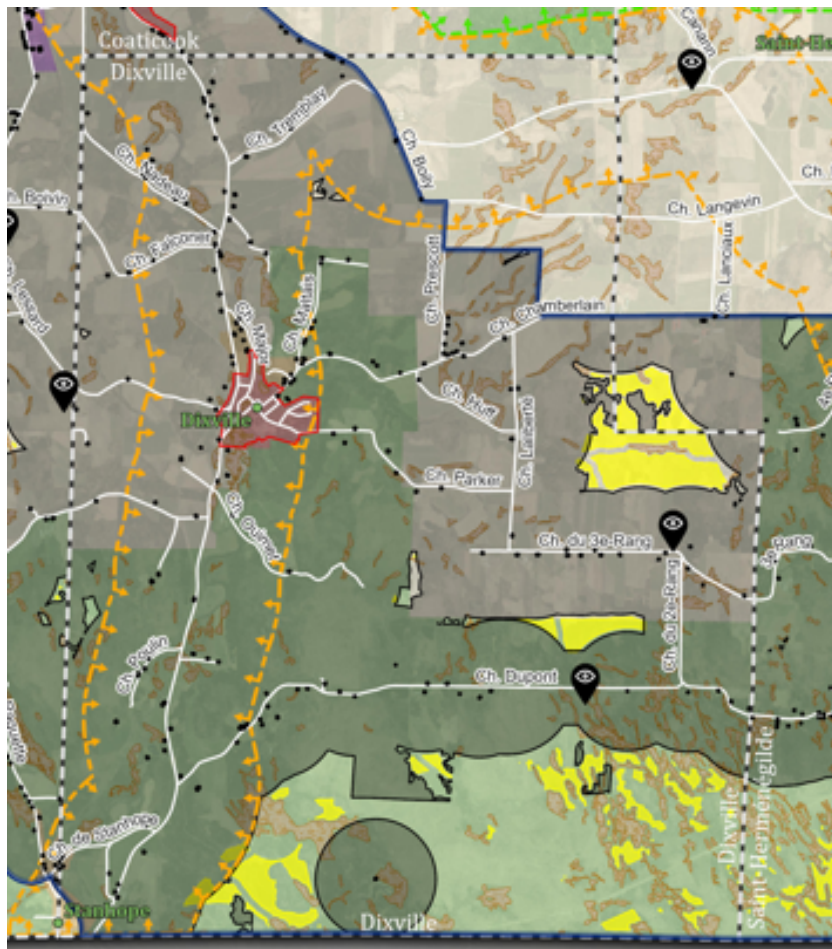
Obtenir un appui favorable de la municipalité hôte afin de pouvoir implanter des éoliennes sur son territoire



Garantie financière pour le démantèlement du parc à la fin du contrat ou en fin de vie du parc éolien.

- Le financement du démantèlement sera fait à partir des revenus générés par le projet. La société qui sera créée, incluant, Innergex, la MRC de Coaticook et la Nation W8banaki, doit mettre en réserve chaque année une part des revenus du projet en vue du démantèlement. Les montants à mettre en réserve sont régies par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel à projets.

EMPLACEMENTS ÉTUDIÉS PAR INNERGEX



Zones en jaunes = emplacements étudiés par Innergex pour l'implantation d'éoliennes

L'IMPACT POUR DIXVILLE

Le projet qui implique Dixville est de 100 MW, pour environ 16 éoliennes réparties dans 3 municipalités (Coaticook, Dixville et Saint-Herménégilde). Si le projet se réalise, la mise en service est prévu entre 2031 et 2035.



Dixville: 4 à 10 éoliennes



Seuls les propriétaires qui ont choisi de participer et qui auront signé un contrat avec le promoteur pourraient recevoir des infrastructures sur leur terrain. Aucune infrastructure ne sera installée chez un propriétaire qui n'aurait pas signé de contrat avec Innergex.

Les éoliennes prévues:

6 à 7MW par éolienne

Hauteur d'environ 200 m
(120m de mat et 80 m de pale)



LES NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ, PAR VOTRE MAIRE

Les retombées économiques pour les municipalités hôtes se déclinent en 2 volets.



Montant garanti : 6 227 \$/ MW installé

- Régit par un décret gouvernemental
- Indexé à chaque année
- Fait partie des dépenses d'opération du promoteur.

Une éolienne rapporterait à la municipalité

37 362 \$/ an pour 6 MW

ou

43 589 \$/ an pour 7 MW

pendant 30 ans.

Redevances sur les bénéfices

- À répartir entre l'ensemble des parties prenantes au projet (Innergex, MRC et la Nation W8banaki)
- Le % sera incluant au contrat
- Variera en fonction des bénéfices du parc éolien

DOSSIER À SUIVRE LE
MOIS PROCHAIN...

UNE DÉCISION À PRENDRE CET AUTOMNE

Le conseil municipal de Dixville, devra, d'ici le mois de novembre, faire une résolution afin d'autoriser ou non l'implantation d'éoliennes sur son territoire dans le cadre de ce projet. En bref, les éléments à l'étude

- les impacts visuels et environnementaux des éoliennes
- les impacts financiers
- l'effet d'appuyer ou non le projet par rapport aux deux autres municipalités concernées. Notamment en cas de non appui, «est-ce qu'un appui favorable des 2 autres municipalités ferait en sorte que les Dixvillois perçoivent les impacts visuels et environnementaux, sans recevoir de compensation financière?».

ANTHONY LAROCHE, AGR.
MAIRE DE DIXVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE DIXVILLE

MAIRE: ANTHONY LAROCHE *Disponible pour vous rencontrer au bureau municipal les mardis après-midi.*

DOSSIERS : Agriculture et secteur rural, Aménagement du territoire et urbanisme, Développement durable et environnement, Famille et aînés, Gestion des matières résiduelles, Gouvernance et administration, Infrastructures publiques et transport, Loisirs et culture, Sécurité publique ainsi que sécurité civile.

CONSEILLE(ÈRE)S:

JULIEN CLOUTIER

Maire suppléant, infrastructure publiques et transport, loisirs, agriculture, urbanisme

MARILÈNE BEAUCHESNE

Gouvernance, gestion des matières résiduelles, agriculture, loisirs

PETER BUZZELL

Aménagement du territoire et urbanisme

PIERRE QUIRION

Famille et aînés, infrastructures publiques et transport, sécurité publique, environnement

ANNIE MARTEL

Gouvernance, famille et aînés, gestion des matières résiduelles, environnement

MARYSE BARRETTE

Gouvernance, infrastructures publiques et transport, sécurité publique



BUREAU MUNICIPAL :

Téléphone 819 849-3037 Courriel secretariat@dixville.ca